

Malakoff, le **26 JUIN 2013**

Décision n° *18* /2013 relatif à l'intérim des fonctions de directeur général adjoint de  
l'Etablissement public d'insertion de la défense (EPIDE)

Le directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,  
Vu l'article R 3414-18 du code de la défense,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** - M. Pierre Gindre, conseiller « pilotage stratégique, audit et performance », est chargé d'exercer par intérim les fonctions de directeur général adjoint de l'EPIDE à compter du 29 juin 2013.

**Art. 2** - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

CHARLES de BATZ de TRENQUELLÉON

